



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

*Congés Intempéries BTP -  
Union des Caisses de France*  
*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2022  
Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France  
24, rue de Dantzig – 75015 Paris

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais ("private company limited  
by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France**

24, rue de Dantzig - 75015 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2022

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés du réseau Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés dans la partie « 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre réseau, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux états financiers combinés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au réseau, données dans le rapport financier du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du réseau à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le réseau ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre réseau.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du réseau à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 16 décembre 2022

KPMG S.A.



Laurent Chillet  
Associé



# Comptes combinés au 31 mars 2022





# SOMMAIRE

	Pages
<b>BILAN COMBINÉ</b>	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
<b>COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ</b>	3
<b>ANNEXE</b>	4 - 18



# BILAN COMBINÉ





## BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-22			31-mars-21
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Logiciels, droits et valeurs similaires		53 749	32 421	21 328	17 122
Autres immobilisations incorporelles		101	101	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		4 659	-	4 659	5 925
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		127		127	58
		<b>58 636</b>	<b>32 522</b>	<b>26 114</b>	<b>23 105</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 523	800	19 724	19 403
Constructions		113 192	50 639	62 553	62 065
<b>Autres immobilisations corporelles</b>					
Matériels et outillages spécialisés		2 976	2 856	119	98
Installations générales, agencements, aménagements divers		11 019	9 532	1 487	1 525
Matériel de transport		675	511	164	175
Matériel et mobilier de bureau		8 755	7 650	1 105	1 147
Matériel informatique		7 549	6 027	1 522	1 708
Immobilisations corporelles en cours		3 124	-	3 124	1 485
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		1 440		1 440	32
		<b>169 252</b>	<b>78 015</b>	<b>91 237</b>	<b>87 640</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations et créances rattachées à des participations		3 304	153	3 151	3 107
Autres titres immobilisés		40		40	53
Prêts		1 460		1 460	1 500
Autres		201	0	201	208
		<b>5 005</b>	<b>153</b>	<b>4 851</b>	<b>4 868</b>
<b>Total I</b>		<b>232 893</b>	<b>110 690</b>	<b>122 203</b>	<b>115 613</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>COMPTE DE TIERS</b>	<b>2</b>				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		248		248	1 054
<b>Adhérents et comptes rattachés</b>	<b>2</b>				
Adhérents et comptes rattachés		2 171 216	88 526	2 082 690	1 790 178
<b>Autres créances</b>	<b>2</b>	1 454 908	7 948	1 446 960	1 312 982
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3</b>				
Valeurs mobilières de placement		5 336 700	26 409	5 310 291	4 868 426
Disponibilités		1 368 300		1 368 300	1 625 643
<b>Total II</b>		<b>10 331 372</b>	<b>122 882</b>	<b>10 208 489</b>	<b>9 598 283</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4</b>				
Charges constatées d'avance		2 298		2 298	3 150
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		122 174		122 174	94 412
<b>Total III</b>		<b>124 473</b>	<b>-</b>	<b>124 473</b>	<b>97 562</b>
<b>Fonds gérés</b>	<b>5</b>	24 204		24 204	20 589
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>10 712 942</b>	<b>233 572</b>	<b>10 479 369</b>	<b>9 832 046</b>

## BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-22	31-mars-21
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Réserve légale		1 052	1 052
Réserve statutaire		544 338	491 919
Autres réserves		464 076	353 799
Report à nouveau		41 382	37 779
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		9 963	241 857
<b>Total I</b>		<b>1 060 812</b>	<b>1 050 849</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		2 685	6 082
<b>Provisions pour charges</b>			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		7 593	8 171
Provisions pour congés et charges restant dus		566 830	600 440
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		15 594	17 462
<b>Total II</b>		<b>592 703</b>	<b>632 155</b>
<b>DETTES</b>	<b>8</b>		
Emprunts et dettes financières diverses		12 537	13 740
Fournisseurs et comptes rattachés		7 003	8 600
<b>Adhérents créditeurs et comptes rattachés</b>			
Adhérents créditeurs		12 759	26 154
Dettes fiscales et sociales		297 348	286 796
Opérations avec les organismes professionnels		58 530	44 318
<b>Autres dettes</b>		584 529	665 112
<b>Total III</b>		<b>972 706</b>	<b>1 044 720</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4</b>		
Produits constatés d'avance		31	31
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		7 407 072	6 690 123
Cotisations émises sans engagement de congés		421 841	393 579
<b>Total IV</b>		<b>7 828 945</b>	<b>7 083 733</b>
<b>Comptes gérés</b>	<b>5</b>	24 204	20 589
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>10 479 369</b>	<b>9 832 046</b>



# COMPTES DE RÉSULTAT COMBINÉS





## COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2021/2022	2020/2021
Produits techniques		6 906 197	6 904 654
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		47 373	34 029
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		560 529	350 181
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		1 739	2 202
Transferts de charges techniques		430	391
<b>Produits techniques (I)</b>		<b>7 516 268</b>	<b>7 291 457</b>
Charges techniques		6 804 817	6 498 171
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		52 965	40 497
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser		523 799	564 600
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		947	2 991
<b>Charges techniques (II)</b>		<b>7 382 529</b>	<b>7 106 259</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (I-II)</b>	<b>9</b>	<b>133 740</b>	<b>185 198</b>
Autres produits de gestion courante		17 881	15 876
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		11 309	10 651
Transferts de charges d'exploitation		4 413	3 700
<b>Produits d'exploitation (III)</b>		<b>33 604</b>	<b>30 227</b>
Services extérieurs		32 599	32 354
Autres services extérieurs		19 732	15 847
Impôts et taxes		6 749	6 710
Charges de personnel		66 954	63 741
Autres charges de gestion courante		4 539	2 914
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		17 174	31 694
Impôts sur revenus d'exploitation		146	228
<b>Charges d'exploitation (IV)</b>		<b>147 894</b>	<b>153 488</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)</b>	<b>10</b>	<b>- 114 290</b>	<b>- 123 262</b>
Produits financiers		28 929	103 754
Reprises de dépréciations des comptes financiers		5 033	91 012
Transferts de charges financières		95	168
<b>Produits financiers (V)</b>		<b>34 057</b>	<b>194 935</b>
Charges financières		21 459	8 037
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		20 046	5 371
Impôts sur revenus financiers		2 017	2 166
<b>Charges financières (VI)</b>		<b>43 522</b>	<b>15 574</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>11</b>	<b>- 9 466</b>	<b>179 361</b>
Produits exceptionnels		642	1 180
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		0	0
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
<b>Produits exceptionnels (VII)</b>		<b>642</b>	<b>1 180</b>
Charges exceptionnelles		663	592
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		-	29
<b>Charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>663</b>	<b>620</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>12</b>	<b>- 21</b>	<b>560</b>
<b>EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =</b>		<b>9 963</b>	<b>241 857</b>



## RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

### ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2022 à 10 479 369 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 9 963 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

---

##### Impacts liés à la crise sanitaire de la COVID 19

A partir du 17 mars 2020, les adhérents ont eu un recours massif au dispositif d'activité partielle. La période d'activité partielle est prise en compte pour le calcul de l'acquisition des droits à congés payés. L'indemnisation de l'activité partielle est exclue de l'assiette de cotisation car considérée comme un revenu de remplacement. En conséquence, le Réseau connaît donc une forte diminution des cotisations émises à partir de mars 2020 et a versé des prestations sans contrepartie de cotisations. Par application du principe comptable de rattachement des charges et produits et dans la logique des exercices « congés » et exercices « comptables » appliqués au sein du Réseau, les conséquences de l'activité partielle impactent les comptes combinés clôturant les campagnes congés 2020 et 2021 à savoir les exercices comptables 2020/2021 et plus fortement 2021/2022.

##### Résultat financier

La hausse des taux de marchés et des spreads de crédit depuis le 2 janvier et la baisse des marchés boursiers ont fortement impacté le résultat financier qui ressort déficitaire au 31 mars 2022 de 9 466 k€ contre un résultat financier positif de 179 361 k€ au 31 mars 2021.

##### Impacts du conflit en Ukraine

Le conflit en Ukraine qui s'est déclenché le 24 février 2022 n'a pas eu d'impact sur les comptes clos au 31 mars 2022. A moyen terme, l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que des pénuries pourraient influencer sur l'activité du BTP et se traduire dans le

cas d'un conflit long par une aggravation de la situation et des pertes d'emploi qui entraîneraient des répercussions directes sur la trésorerie du Réseau.

## **PERIMETRE DE COMBINAISON**

---

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de l'UCF à compter du 2 juillet 2010.

L'exercice a été marqué par la fusion des caisses de Moulins et de Centre-Ouest qui n'a aucun impact sur les comptes combinés du Réseau.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 15 contre 16 l'an passé.

Au 31 mars 2022, 3 caisses du réseau ont des participations dans 4 SCI, comme au 31 mars 2021.

A l'exception d'une SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (c'est à dire absence d'influence notable), il existe 3 SCI dont les pourcentages de détention sont respectivement de 31,66 %, 45 % et 95,9 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 2 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison, comme les exercices précédents.

Code Entité	Entité	Lieu	Méthode de combinaison
-	UCF <sup>1</sup>	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG <sup>3</sup>
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	NORD-OUEST	Rouen	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Lyon	IG
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
23	CENTRE	Tours	IG
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
34	LA RÉUNION <sup>2</sup>	Saint-Denis	IG
35	MARTINIQUE	Fort-de-France	} IG
	GUADELOUPE	Abymes	
	GUYANE	Cayenne	
40	GIE CEDIB <sup>4</sup>	Lyon	IG
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

<sup>1</sup> Entité combinante

<sup>2</sup> Clôture des comptes au 31 octobre 2021

<sup>3</sup> IG : Intégration Globale

<sup>4</sup> Le CEDIB a cessé son activité en décembre 2021. Sa radiation est intervenue en août 2022.

## PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2022 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement ANC n° 2020-01.

Les comptes combinés 2022 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2021.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;



Et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements ANC °2014-03 et ANC n°2018-06) en ce qui concerne les points non spécifiques.

Le réseau Congés Intempéries BTP (CIBTP) établit volontairement des comptes combinés au 31 mars 2022 qui couvrent une période de 12 mois.

### 1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 mars 2022 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2021.

### 2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.



### 3. Immobilisations

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique		
- Projet initial, compatible SIRIUS	10 ans	10 %
- SIRIUS	10 ans	10 %
Autres projets	5 ans	20 %

#### Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne, jusqu'à leur mise en service.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

### 3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

### 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

#### 5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

#### 5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

## 6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

## 7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

---

## NOTES RELATIVES AU BILAN COMBINÉ

## DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2022

Données en k€	Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS				Valeur nette en fin d'exercice
		Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés en fin d'exercice	
	Logiciels, droits et valeurs similaires	48 091	8 143	2 485	53 749	30 969	3 884	2 432	32 421	21 328
	Autres immobilisations incorporelles	101	-	-	101	101	-	-	101	-
	Immobilisations incorporelles en cours	5 925	6 397	7 662	4 659	-	-	-	-	4 659
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	58	93	23	127	-	-	-	-	127
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>54 175</b>	<b>14 632</b>	<b>10 171</b>	<b>58 636</b>	<b>31 070</b>	<b>3 884</b>	<b>2 432</b>	<b>32 522</b>	<b>26 114</b>
	Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 185	338	-	20 523	782	17	-	800	19 724
	Constructions	110 046	3 860	714	113 192	47 981	3 272	613	50 639	62 553
	Matériels et outillages spécialisés	2 933	44	1	2 976	2 835	23	1	2 856	119
	Installations générales, agencements, aménagements divers	11 786	477	1 245	11 019	10 262	337	1 067	9 532	1 487
	Matériel de transport	643	116	84	675	468	102	59	511	164
	Matériel et mobilier de bureau	9 002	333	581	8 755	7 855	375	580	7 650	1 105
	Matériel informatique	8 365	651	1 467	7 549	6 657	838	1 467	6 027	1 522
	Immobilisations corporelles en cours	1 485	3 716	2 078	3 124	-	-	-	-	3 124
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	32	1 521	113	1 440	-	-	-	-	1 440
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>164 478</b>	<b>11 057</b>	<b>6 283</b>	<b>169 252</b>	<b>76 839</b>	<b>4 963</b>	<b>3 787</b>	<b>78 015</b>	<b>91 237</b>
	Participations et créances rattachées à des participations	3 260	43	-	3 304	154	-	0	153	3 151
	Autres titres immobilisés	53	-	13	40	-	-	-	-	40
	Prêts	1 500	87	127	1 460	-	-	-	-	1 460
	Autres	208	15	22	201	0	-	-	0	201
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>5 022</b>	<b>146</b>	<b>163</b>	<b>5 005</b>	<b>154</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>153</b>	<b>4 851</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>223 675</b>	<b>25 835</b>	<b>16 616</b>	<b>232 893</b>	<b>108 062</b>	<b>8 847</b>	<b>6 220</b>	<b>110 690</b>	<b>122 203</b>



**Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « Détail de l'actif immobilisé » ci-avant)**

L'actif immobilisé augmente de 6 590 k€. Les principales variations sont les suivantes :

- Un investissement net en immobilisations incorporelles pour 6 893 k€ correspondant principalement à l'activation des frais de développement engagés sur l'exercice dans le cadre du SIU et de la Carte BTP ;
- Un investissement net en immobilisations corporelles pour 8 560 k€ comprenant principalement des travaux immobiliers et des investissements en matériel informatique ;
- Des dotations aux amortissements pour 8 847 k€ ;
- Une diminution des immobilisations financières de 16 k€.

**Note 2. Détail des créances**

Données en k€	31/03/2022	31/03/2021	
<b>LIBELLES</b>			
Immobilisations financières	5 005	5 022	
- Dépréciation des participations et/ou immob. financières	- 153	- 154	
	<b>4 851</b>	<b>4 868</b>	
Adhérents et comptes rattachés	2 171 216	1 874 539	1
- Dépréciation des adhérents	- 88 526	- 84 361	
	<b>2 082 690</b>	<b>1 790 178</b>	
Créances personnel	70	106	
Organismes sociaux	1 439 272	1 308 217	2
Etat, impôts et taxes	-	-	
Autres débiteurs	15 814	13 083	
- Dépréciation des autres débiteurs	- 7 948	- 7 371	
	<b>1 447 208</b>	<b>1 314 035</b>	
Charges constatées d'avance	2 298	3 150	
Charges réglées sur congés : exercice N+1	122 174	94 412	3
	<b>124 473</b>	<b>97 562</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 659 223</b>	<b>3 206 643</b>	

<sup>1</sup> L'augmentation s'explique notamment par le passage à la déclaration mensuelle pour tous les adhérents suite à la mise en place de la DSN ainsi qu'un délai de règlement généralisé à 45 jours.

<sup>2</sup> L'augmentation est principalement due à une hausse des avances de cotisations URSSAF dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale mise en place à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Le montant des avances au 31 mars 2021 avait été impacté par la crise sanitaire qui avait entraîné une baisse des cotisations encaissées mais également un report des échéances de paiement des cotisations.

<sup>3</sup> L'augmentation est liée à une prise plus forte de congés sur l'exercice en cours.

**Note 3. Valeurs mobilières de placement**

Détail du portefeuille :

*Données en k€*

LIBELLES	31/03/2022	31/03/2021
Obligations	668 050	39 165
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	-	-
SICAV	819 640	723 627
FCP	1 467 761	1 839 870
TCN	2 292	4 232
Comptes à terme	646 995	593 671
Autres placements	1 709 174	1 661 126
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	22 787	18 130
<b>Valeur brute =</b>	<b>5 336 700</b>	<b>4 879 821</b>
Provision pour dépréciation	26 409	11 395
<b>TOTAL (NET)</b>	<b>5 310 291</b>	<b>4 868 426</b>

Le portefeuille en valeur nette évolue à la hausse mais a été impacté par la baisse des marchés financiers.

Au 31 mars 2022, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 5,3 mds€.

**Note 4. Charges et produits constatés d'avance**

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, relatif à l'exercice congé 2022 (cf. Principes comptables 1.).

**Charges constatées d'avance**

*Données en k€*

LIBELLES	31/03/2022	31/03/2021
Charges constatées d'avance	2 298	3 150
Charges réglées sur congés : exercice n + 1	122 174	94 412
<b>TOTAL</b>	<b>124 473</b>	<b>97 562</b>

**Produits constatés d'avance**

<i>Données en k€</i>	31/03/2022	31/03/2021
<b>LIBELLES</b>		
Produits constatés d'avance	31	31
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1	7 407 072	6 690 123
Cotisations émises sans engagement de congés	421 841	393 579
<b>TOTAL</b>	<b>7 828 945</b>	<b>7 083 733</b>

**Note 5. Fonds gérés**

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTB (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTB prévoient en effet que l'UCF assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTB.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

**Note 6. Fonds propres**

<i>Données en k€</i>	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légale	statutaire	autres			
Situation au 31/3/19 =	1 052	605 499	232 457	- 35 323	112 187	915 873
Affectation du résultat 18/19	-	12 797	96 273	2 941	- 112 011	-
Rétrocessions	-	53 933	19 328	-	-	73 261
Résultat au 31/3/20					91 111	91 111
Autres					176	176
Situation au 31/3/20 =	1 052	564 363	309 403	- 32 382	91 111	933 548
Affectation du résultat 19/20	-	37 063	59 547	5 397	- 91 213	-
Rétrocessions	-	109 507	15 151	-	-	124 658
Résultat au 31/3/21					241 857	241 857
Autres					102	102
Situation au 31/3/21 =	1 052	491 919	353 799	- 37 779	241 857	1 050 849
Affectation du résultat 20/21	-	52 419	110 278	79 161	- 241 857	-
Rétrocessions	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31/3/22					9 963	9 963
Autres					-	-
Situation au 31/3/22 =	1 052	544 338	464 076	41 382	9 963	1 060 812

La variation des fonds propres s'explique par l'excédent de l'exercice de 9 963 k€.



**Note 7. Provisions pour risques et charges**

Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	6 082	-	1 592	4 989	2 685	1
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	8 171	-	1 497	2 075	7 593	2
Provisions pour congés restant dus	600 440	-	517 400	551 011	566 830	
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	17 462	-	5 815	7 683	15 594	
<b>TOTAUX</b>	<b>632 155</b>	<b>-</b>	<b>526 304</b>	<b>565 757</b>	<b>592 703</b>	

<sup>1</sup> Au 31 mars 2022, les provisions pour risques concernent essentiellement l'UCF, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 0,9 m€ à payer au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

<sup>2</sup> Au 31 mars 2022, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 7,6 m€. Des contrats d'assurance permettent par ailleurs de couvrir le solde de l'engagement pour 6 entités. L'ensemble des caisses couvre son engagement par le biais de provisions ou de contrats d'assurance.

**Note 8. Détail des dettes**

Données en k€

LIBELLES	31/03/2022	31/03/2021	
Emprunts et dettes financières diverses	12 537	13 740	1
Fournisseurs et comptes rattachés	7 003	8 600	
Adhérents créditeurs	12 759	26 154	
Organismes professionnels	58 530	44 318	
Dettes fiscales et sociales	297 348	286 796	
Autres dettes	584 529	665 112	2
<b>TOTAL</b>	<b>972 706</b>	<b>1 044 720</b>	

<sup>1</sup> Au 31 mars 2022, ce poste comprend pour 9,1 m€ la contrepartie d'un compte titres à l'actif dans le cadre de la convention de trésorerie signée entre l'UCF et la BTP Banque.

<sup>2</sup> La diminution de ce poste est principalement due à la baisse des indemnités de congés charges comprises à payer, liée à une consommation moins importante de congés en avril 2022 par rapport à avril 2021.



**NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ**
**Note 9. Résultat technique combiné**

<i>Données en k€</i>		
LIBELLES	Ex. 2021/2022	Ex. 2020/2021
Cotisations	6 906 627	6 905 045
Reprises sur provisions à caractère technique	607 902	384 210
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 739	2 202
<b>Produits techniques =</b>	<b>7 516 268</b>	<b>7 291 457</b>
Indemnités	6 779 352	6 482 998
Pertes sur créances irrécouvrables	25 464	15 173
Dotations aux provisions à caractère technique	576 765	605 097
Dotations aux provisions pour risques et charges	947	2 991
<b>Charges techniques =</b>	<b>7 382 529</b>	<b>7 106 259</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>133 740</b>	<b>185 198</b>

Comme précisé dans les faits caractéristiques, l'exercice 2021/2022 a été impacté par les conséquences de l'activité partielle mise en place dans le cadre de la crise sanitaire.

**Note 10. Résultat d'exploitation combiné**

<i>Données en k€</i>		
LIBELLES	Ex. 2021/2022	Ex. 2020/2021
Autres produits de gestion courante	17 881	15 876
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 309	10 651
Transferts de charges d'exploitation	4 413	3 700
<b>Produits d'exploitation =</b>	<b>33 604</b>	<b>30 227</b>
Services et autres services extérieurs	52 331	48 201
Impôts et taxes	6 749	6 710
Charges de personnel	66 954	63 741
Autres charges de gestion courante	4 539	2 914
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 174	31 694
Impôts sur revenus d'exploitation	146	228
<b>Charges d'exploitation =</b>	<b>147 894</b>	<b>153 488</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 114 290</b>	<b>- 123 262</b>

Pour rappel, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020/2021 était impacté d'un complément de dotation aux amortissements lié à l'amortissement accéléré des modules « exclusif Axinod » pour environ 9 m€. A compter de l'exercice 2020/2021, l'impôt sur les revenus financiers est classé en résultat financier.

**Note 11. Résultat financier combiné**

<i>Données en k€</i>		Ex. 2021/2022	Ex. 2020/2021	
LIBELLES				
Revenus des titres de placement		14 909	15 452	
Plus-values sur cessions de titres de placement		13 523	87 812	1
Autres produits financiers		498	490	
Reprises sur provisions à caractère financier		5 033	91 012	2
Transferts de charges financières		95	168	
<b>Produits financiers =</b>		<b>34 057</b>	<b>194 935</b>	
Moins-values sur cessions de titres de placement		18 885	4 355	1
Autres charges financières		2 574	3 682	
Dotations aux provisions à caractère financier		20 046	5 371	2
Impôts sur revenus financiers		2 017	2 166	
<b>Charges financières =</b>		<b>43 522</b>	<b>15 574</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>- 9 466</b>	<b>179 361</b>	

<sup>1</sup> Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à une perte de 5,4 m€ contre un gain de 83,5 m€ l'an passé.

<sup>2</sup> La variation des dotations et reprises est liée à la chute des marchés financiers débutée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

**Note 12. Résultat exceptionnel combiné**

<i>Données en k€</i>		Ex. 2021/2022	Ex. 2020/2021
LIBELLES			
Prix de cession des immobilisations		132	1 010
Autres produits exceptionnels		510	170
Reprises de provisions à caractère exceptionnel		0	0
<b>Produits exceptionnels =</b>		<b>642</b>	<b>1 180</b>
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées		300	319
Autres charges exceptionnelles		363	272
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel		-	29
<b>Charges exceptionnelles =</b>		<b>663</b>	<b>620</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>- 21</b>	<b>560</b>

---

## AUTRES INFORMATIONS

### Engagements hors bilan

Néant

### Effectif temps plein (ETP)

---

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 1 043 salariés au titre de l'exercice 2021/2022 contre 974 salariés au titre de l'exercice précédent.

### Tableau des flux de trésorerie (TFT)

---

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

### Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

---

Néant